

# Compte-Rendu du Conseil Municipal

## Séance du 26 février 2019

Sous la présidence de M. Patrick BECKER, Maire  
Convocation du 19 février 2019

**L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BECKER, Maire.**

**La séance était publique.**

**Membres présents** : BECKER Patrick, DE LAZZER Xavier, MARTINY Marie-Claire, VECRIN Patrick, LEFEVRE Didier, GUILLET Sonia, VICENTE Victor, PESANT Andrée, SANFILIPPO Fabrice, HOMBOURGER Aurélie

**Absents excusés** : MECKLER Gérard, VAUDRY Annick, LELIEVRE Carole

**Procurations** : MECKLER Gérard donne procuration à DE LAZZER Xavier,  
VAUDRY Annick donne procuration à VECRIN Patrick

**Secrétaire de séance** : GUILLET Sonia

*En préambule de la séance, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 27/11/2018.*

### **2019- 01 CONVENTION CADRE DE MISE A DISPO DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE MISSIONS INTERIM ET TERRITOIRES DU CDG57**

M. le Maire présente une convention annuelle proposée par le Centre de Gestion de la Moselle destinée à palier l'absence de personnel communal (exemple : maladie, vacance temporaire...). Le CG57 pourrait mettre à disposition des agents à titre onéreux. Le salaire varie selon la catégorie de l'agent. La mise à disposition d'un agent est soumise à un délai de 10 jours et ne peut être prévue pour un délai de remplacement inférieur à 3 semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

### **2019- 02 CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE YUTZ**

Il s'agit de reconduire la convention établie pour l'année 2018-2019.

- Pour l'enseignement spécialisé de la musique en milieu scolaire pour l'année 2018-2019 à raison de 49h00/an pour un intervenant, soit **2 107.00 €**
- Pour l'enseignement spécialisé de la musique hors milieu scolaire pour l'année 2018-2019, et compte-tenu de la différence de tarif pour les élèves kuntzigeois par rapport aux élèves Yussois, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge 50% de la différence des droits de scolarité par rapport au tarif des élèves yussois, qui sera répartie selon le tableau joint en annexe de la convention. Soit d'accorder une subvention de **592.50 €**.

La subvention totale de la commune de Kuntzig à la Ville de Yutz s'élèvera, pour cette année scolaire 2018-2019 à **2 699.50 €** payable en juin 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le point à l'UNANIMITE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe liant la Ville de Yutz et la Commune de Kuntzig :

### **2019- 03 SUBVENTION FSE COLLEGE MERMOZ YUTZ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention annuelle du Foyer Socio-Educatif du collège Jean Mermoz de Yutz.

Le FSE propose de nombreuses activités que pratiquent les 52 élèves de Kuntzig qui fréquentent l'établissement.

La quote-part par élève est de 10 Euros, soit un montant total de 520 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'UNANIMITE le versement d'une subvention annuelle 2018/2019 de **520 €** au FSE du Collège Jean Mermoz.

### **2019- 04 CREATION D'UN POSTE AGENT DE MAITRISE ET SUPPRESSION DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Un adjoint technique communal a obtenu son examen d'Agent de Maîtrise.

M. le Maire explique que l'examen est valide deux ans pour qu'il trouve un poste dans une collectivité territoriale ou qu'il soit nommé dans la commune. Aux vues de son engagement, de sa réussite à l'examen, et des objectifs professionnels, M. le Maire, propose sa nomination au poste correspondant. Pour ce faire, il convient de créer un poste d'Agent de Maîtrise et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'UNANIMITE.

### **2019- 05 CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Une employée de la filière administrative de la Commune de par son ancienneté, a la possibilité de monter en grade. M. le Maire expose que des efforts ont été réalisés dans son poste cette année et que dans un souci d'encouragement il propose sa nomination.

Pour ce faire, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'UNANIMITE.

## **2019- 06 ENGAGEMENT DE L'OPERATION « ENFOUISSEMENT RESEAUX RUES DES FLEURS, ROSES, PRES, BIBICHE ET RENOVATION CHAUSSEE ET ECLAIRAGE PUBLIC**

La délibération du 03/04/2018 (n°2018-16) confiait au bureau d'étude ICR, la réalisation du dossier technique et financier de l'opération d'enfouissement de réseaux secs des Rue des Fleurs, rue des Roses, rue des Prés, rue de la Bibiche, le réaménagement qualitatif urbain avec prise en compte du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) de la commune et donc la réfection de la chaussée et la rénovation basse consommation de l'éclairage public. Il en résulte un coût total pour cette opération de **1.087.663,00 €HT**.

Pour rappel, ces rues ont déjà fait l'objet de travaux d'assainissement en 2017 et la voirie a été refaite provisoirement. Les enrobés arrivent en limite d'usage et nécessitent des travaux réguliers de remise en état.

Il devient donc urgent d'effectuer l'enfouissement des réseaux et la mise en œuvre d'un nouvel enrobé.

Lors de cette étude plusieurs options ont été proposées à savoir :

- L'enfouissement des réseaux secs route de Distroff en sortie de commune, et rue des Tilleuls,
- La création d'un parking au niveau du terrain de football.
- La mise en place de containers enterrés pour le tri sélectif et les ordures ménagères.
- Le remplacement de l'éclairage public en technologie LED des candélabres existants de la deuxième partie de la rue des Tilleuls, non concerné par l'enfouissement.

La commune espère obtenir des subventions jusqu'à hauteur de 45% du montant des travaux.

Xavier DE LAZZER a présenté un état des finances en terme d'emprunt. L'emprunt pour les travaux de la salle polyvalente vient remplacer celui des travaux d'aménagement de la place de la Liberté qui arrive à échéance fin 2019. La Commune reste donc au même taux d'endettement que celui des années précédentes. Il reste donc deux emprunts en cours qui se termineront en 2028.

Une simulation avec ce crédit a été réalisée. La commune est en capacité de supporter un nouveau crédit, cependant elle passerait légèrement au-dessus de l'endettement moyen de la strate des communes de population équivalente.

Fabrice SAN PHILIPPO fait part de son inquiétude vis-à-vis de ce nouveau crédit et Victor VICENTE trouve dommage que le calendrier soit aussi serré. Malgré tout, les membres du conseil s'accordent à dire que le travail est à moitié fait, et qu'il serait regrettable d'engager des travaux de remise en état de la chaussée sans enfouir les réseaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

APPROUVE cette opération et son plan de financement prévisionnel,  
AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération,  
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de Subventions : DETR (77 936.90€),  
AMITER, AMISSUR, SISCODIPE et toutes autres demandes possibles et nécessaires à la réalisation de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

La Commune s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée de l'opération.

## **2019- 07 ADHESION DE DEUX COMMUNES AU S-M-I-V-U JOLIBOIS:**

Les communes souhaitant adhérer au SMIVU (chenil et fourrière) doivent recueillir l'approbation des Communes membres du syndicat.

Les communes de VECKRING et de VALMESTROFF ont fait valoir l'intention d'adhérer au syndicat..

L'adhésion est approuvée à la MAJORITE avec 11 voix pour et 1 contre.

## **2019- 08 ACHAT DE TERRAINS FORESTIERS**

M. le Maire indique que trois ventes de parcelles forestières sur le banc de la Commune ont été notifiées par un notaire faisant valoir notre droit de priorité.

Les parcelles posées :

- Section 7 Parcelles 264-265-266-267-268-269 représentent une surface de 93a 36ca se situent du coté de la zone Actipôle pour un montant de 3000 €.
- Section 13 Parcelle 43 représente une surface de 08a 66ca pour un montant de 200 €
- Section 6 Parcelle 117 représente une surface de 19a 24 ca pour un montant de 550 €. Ces parcelles jouxtent une parcelle appartenant déjà à la commune.

La surface de forêt sur le banc de la Commune étant de 100 ha, cette acquisition permettrait d'augmenter la contenance de forêt communale de 17 ha à presque 20 ha et de servir d'action de compensation pour les besoins éventuels d'un nouvel aménagement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

APPROUVE l'achat de ces parcelles, aux prix énoncés ci dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

## **2019- 09 DIVERS**

La motion sur le devenir de la ligne SNCF est retirée.

**La séance est levée à 21H26.**

### **Points d'informations :**

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil les commandes passées dans le cadre de ses délégations permanentes :

- JVS pour la numérisation des actes destinés à la Préfecture : 2437 Euros
- Schmitt Saica pour un groupe électrogène + autres matériels : 1500 Euros
- Technigazon pour l'ajout de terre végétale et engazonnement sur le terrain de football suite au remplacement des buts et constat d'une différence de niveau préjudiciable : 1600 euros.

La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville a approuvé le bilan PLH qui court de 2017 à 2022. Monsieur le Maire procède à sa lecture et présente les 4 orientations.

M. le Maire expose l'avancé des travaux de la salle polyvalente et de l'aire de jeux.